

PROCES-VERBAL	ASSEMBLEE GENERALE	N° 1 / 2016
----------------------	---------------------------	--------------------

DATE :	Mercredi 27 avril 2016 à 17h00
LIEU :	Salle du Conseil – Grosse Maison – 1185 Mont-sur-Rolle
SECRETAIRE :	Mme Marlène Godel
PARTICIPANTS :	selon liste annexée
EXCUSES :	selon liste annexée

1. Ouverture et bienvenue

17h, M. Daniel Oyon, Président de l'Assemblée générale, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum de catégories de membres affiliés étant atteint, l'Assemblée générale est ouverte. L'ordre du jour est accepté avec l'intégration d'un point 10b traitant du regroupement des prestations dédiées à la personne âgée au 11, Rte de la Vallée à Rolle.

2. Distribution des cartes de vote

La distribution des cartes de vote est effectuée.

3. Nomination des scrutateurs

M. Stéphane Grosjean, collaborateur du Réseau Santé la Côte (RSLC), est désigné scrutateur.

4. Désignation de la secrétaire

Mme Elisabeth Débenay, Secrétaire générale du RSLC, accueille Mme Marlène Godel, secrétaire de l'Assemblée générale, en remplacement de Mme Françoise Hausammann.

5. Démission de M. Jean-Daniel Allemann

Dr Laurent Christin, Président du Comité exécutif, annonce la démission de M. J.-D. Allemann, représentant des communes du district de Morges au Comité exécutif, et le remercie pour son investissement. L'assemblée des syndic désignera son remplaçant en septembre.

6. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18.11.2015

Le procès-verbal est adopté sans modification. Dr L. Christin remercie son auteur.

7. Rapport d'activités 2015 et objectifs 2016

Présentation remise en annexe.

Pilotage et ressources humaines

Mme E. Débenay retrace les changements de personnel au sein du RSLC :

- Mme E. Débenay a pris ses fonctions en mars 2015 ;
- M. S. Grosjean a rejoint l'équipe Brio en qualité de chef de projet à 80 % en août 2015 ;
- M. Boris Hürlimann assure un appui administratif et financier à 30 % depuis octobre 2015 ;
- Mme Sarah Lachat coordonne le dispositif régional DiabOuest à 30 % en CDD, en remplacement de Mme Julie Jortay en congé maternité dès mars 2016 et depuis démissionnaire ;
- Mme M. Godel est responsable administrative à 80 % depuis avril 2016.
- Mme Emilie Theytaz, assistante sociale, remplacera à 80 % Mme Françoise Trüb dès mai 2016 ;
- Mme Fabienne Iadevito, infirmière de coordination, complétera l'équipe Brio à 80 % dès juillet.

Mme E. Débenay mentionne que cette année a fait l'objet d'un important travail de rédaction et



d'actualisation de directives et conventions répondant aux recommandations de l'audit du Contrôle cantonal des finances (CCF) de mars 2015.

Centre Mémoire de la Côte

Dre Rebecca Dreher, responsable du centre, se réjouit du succès des portes ouvertes du Centre Mémoire (CM) de septembre 2015. L'activité du CM est en constante progression : 150 patients ont été évalués à ce jour et 40 cas n'ont pu être pris en charge faute de ressources. Le centre a atteint ses limites de capacité d'accueil et s'est fixé comme objectif de diminuer le délai d'attente pour une consultation. Le projet de déménagement du site de l'EHC à Aubonne au Centre senior de la Côte à Rolle répond à ce besoin et sera traité par Dr L. Christin au point 10b.

Cellule d'hygiène, prévention et contrôle de l'infection (CHyPCI)

Mmes Martine Risuelo de la Fondation Belle Saison et Cécile Sordet du GHOL représentent la Cellule régionale d'Hygiène, Prévention et Contrôle de l'Infection (CHyPCI) qui comprend également des collaboratrices de l'EHC, de l'Institution de Lavigny et de la Fondation de La Côte.

Mmes M. Risuelo et C. Sordet rappellent l'importance de l'hygiène dans les soins. Le cours de correspondants en hygiène donné par cette cellule a été très bien évalué par les participants.

Dispositif régional DiabOuest

Mme S. Lachat rappelle que DiabOuest réunit, sous la coordination du RSLC, l'EHC, La Lignière et la Fondation de La Côte. Ces trois partenaires ont accepté de s'engager pour une prise en charge coordonnée des patients diabétiques répondant ainsi aux recommandations de bonnes pratiques cliniques transmises par le « Programme cantonal Diabète » (PcD). L'objectif premier est d'assurer le suivi des 660 patients diabétiques adressés par les médecins de 1^{er} recours. Le deuxième objectif consiste à optimiser l'articulation des prises en charge entre les professionnels de 1^{er} recours (médecins et infirmières), les spécialistes et les professionnels hautement spécialisés. Pour soutenir ce travail interdisciplinaire, il est proposé de promouvoir le dispositif auprès des médecins de 1^{er} recours, de créer une plateforme régionale de dialogue autour de la prise en charge du diabète et d'organiser un forum régional de formation continue en collaboration avec le PcD.

En 2016, il s'agira d'harmoniser la facturation entre partenaires afin de pouvoir calculer la part de prestations remboursables par la LaMAL et celle devant être subventionnée par le canton.

Bureau régional d'information et d'orientation (Brio)

M. S. Grosjean détaille les projets 2015 et objectifs 2016. L'effort s'est centré sur la promotion du Brio auprès des partenaires et la rédaction d'un plan d'actions qui sera pleinement déployé en 2016. Une réunion biannuelle avec l'ensemble des collaborateurs du Brio (infirmières de liaison des CMS et hôpitaux et infirmières de coordination du RLC) a été instaurée afin de favoriser la circulation d'informations et les échanges. La première rencontre a eu lieu en avril avec la présentation de la fondation Pro-XY par les coordinatrices régionales de Morges et Nyon.

8. a) Aide et soins dans la communauté : vision du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et b) regroupement des prestations au 11, Rte de la Vallée à Rolle

La présentation est remise en annexe.

Dr L. Christin évoque les Assises de l'aide et des soins dans la communauté organisées par le DSAS le 17 mars 2016 à Yverdon. Il rappelle les impacts du vieillissement de la population sur le besoin en infrastructures (plus 500 lits hospitaliers d'ici 2030 et 3'000 lits d'EMS d'ici 2035), sur les coûts (plus 75 millions par an à la charge du canton et plus 50 millions par an à la charge des communes) et sur la cohésion sociale avec la diminution de soutien informel (baisse du rapport entre les actifs et les personnes de plus de 80 ans). L'objectif du DSAS est de limiter les coûts du stationnaire et d'investir dans la communauté. Le canton présentera au Grand Conseil cet automne le projet de loi sur la création de quatre institutions régionales de santé (IRS) qui conduira à l'abrogation de la loi sur les réseaux (LRS) et de la loi sur l'AVASAD (LAVASAD).

Face à ces constats, Dr L. Christin mentionne les opportunités 2016 et 2017 qui se présentent au RSLC avec, notamment, la possibilité d'un regroupement régional de prestations dédiées à la personne âgée sur le site de Rolle sous l'enseigne « Centre senior de la Côte ». Ce regroupement fait



sens tout particulièrement pour le Centre Mémoire, sis actuellement à l'Hôpital d'Aubonne dans des locaux devenus trop étroits au vu de son développement, et potentiellement pour le CMS de Rolle et le RSLC. De spacieux espaces sont disponibles et représentent une occasion unique de groupement.

Le loyer du Centre Mémoire à Rolle étant supérieur à celui d'Aubonne, il pourrait être financé sur tout ou partie des fonds affectés ou propres du RSLC. A fin 2015, les fonds propres s'élevaient à fr. 640'290.

M. Mikael de Rham, Directeur général adjoint de l'EHC, défend le projet. Il rappelle que la localisation du Centre Mémoire au centre des deux districts avait été une demande de certains membres du réseau ARC de l'époque et du service de la santé publique. Une localisation décentrée à Aubonne avait été retenue en raison la présence de ressources nécessaires à la création du CM. Actuellement, le CM est exigu vu l'augmentation du nombre de consultations. M. M. de Rham rappelle que la région connaîtra la plus forte croissance du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans dans le canton d'ici 2030 et qu'en conséquence ce regroupement et l'agrandissement du CM a tout son sens.

Pour M. Jacques Charbon, Directeur de la Fondation de La Côte, il convient de saisir l'opportunité de ces quelques 2'500 m² de locaux disponibles. Une étude de faisabilité est en cours pour évaluer l'adaptabilité des locaux à des services de santé. Des négociations sont en cours avec le propriétaire.

M. Christophe Vachey, Directeur général adjoint du GHOL, partage l'idée que ce regroupement, très attendu des partenaires, fait sens.

M. Christian Crottaz, co-directeur de la Fondation Belle Saison, se montre réservé sur un nouveau déménagement du RSLC dont le bail à St-Prex échoit au 31 octobre 2023.

Dr L. Christin précise qu'une demande d'autorisation d'utiliser les fonds affectés à l'activité du CM a été adressée au SSP. L'intelligence de la création de ce centre multi-services dédié aux seniors et l'opportunité unique de le situer à Rolle ont poussé les membres du Comité exécutif à proposer à l'Assemblée générale d'utiliser les fonds propres du RSLC pour la création de ce groupement.

Mme Julie Heppel, Directrice de la Clairière, souhaite avoir un projet plus abouti et assorti d'un budget pour se prononcer.

Mme Danièle Bonhomme, Directrice de la Diligence, demande que les coûts du déménagement soient étayés.

M. Jean-François Pasche, Directeur de la Fondation Silo, en tant que membre du Comité exécutif, soutient le projet mais exprime son insatisfaction quant à la présente consultation faite sans étude financière et évaluation des risques à moyen terme d'un financement du loyer sur les fonds propres du RSLC. Il propose que le Comité exécutif reprenne le dossier en précisant les aspects financiers et que la question posée à l'Assemblée générale se limite à un accord de principe sur le développement du Centre Mémoire.

M. D. Oyon précise que l'objectif de ce point mis à l'ordre du jour est de présenter le projet de déménagement du Centre Mémoire avec comme possibilité un financement sur les fonds libres RSLC. Il soumet un vote de principe en demandant si l'Assemblée générale est favorable à ce que le Comité exécutif approfondisse le projet de déménagement du CM ?

L'Assemblée générale s'exprime en faveur de ce principe à une large majorité.

Décision est prise de renvoyer le dossier au Comité exécutif et de présenter un projet plus abouti lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire.

9. Approbation des comptes 2015

La présentation est remise en annexe.

M. D. Oyon présente les comptes 2015 qui montrent un résultat de l'exercice de Fr. 400'062. Il passe les différents centres de charge en revue :

- Pilotage : les charges de personnel ont été inférieures à celles budgétées en raison notamment de l'engagement en cours d'année de la secrétaire générale et du chef de projet Brio.
- Brio : les charges de personnel sont inférieures compte tenu de l'arrivée en cours d'année du



chef de projet Brio et de la vacance du poste d'assistante sociale.

- Centre Mémoire: les honoraires de la sous-traitance sont inférieurs à ceux budgétisés en raison de l'absence d'un poste de médecin.
- Soins palliatifs : la différence des charges provient de la vacance d'un poste de médecin. Il n'est donc pas nécessaire de dissoudre les fonds affectés comme cela était prévu dans le budget.
- DiabOuest : la perte de l'exercice d'un montant de fr. 109'735 est assumée par la dissolution de réserves libres à hauteur de fr. 36'969 et la dissolution de réserves affectées à hauteur de fr. 87'535.
- PcD : l'excédent provient principalement des charges en personnel inférieures à celles budgétisées.
- Proches aidants : l'excédent provient de la réorientation du projet avec l'attribution d'un mandat par le RSLC destiné à un projet de charte de proche aidant travaillé avec les EMS.

M. Virgile Rochat de la Fiduciaire GRF, organe de révision, propose l'adoption des comptes.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée générale.

10. Présentation du budget prévisionnel 2017

La présentation est remise en annexe.

Le budget sera présenté pour validation lors de l'Assemblée générale de novembre.

Le projet de budget 2017 ne présente pas de modifications notoires par rapport au budget 2016 demandé (et non pas celui octroyé) :

- Pilotage : le budget est identique au budget 2016 validé par le SSP ;
- Brio : un 0.5 EPT d'infirmière de liaison non octroyé en 2016 par le SSP est remis au projet de budget ;
- CMS 24 de la Fondation de La Côte : dispositif d'optimisation de la prise en charge des retours à domicile, figure au budget avec une demande de 0.5 EPT d'infirmière de liaison en plus ;
- Centre Mémoire : l'augmentation des ressources refusée en 2016 par le SSP est remise au projet de budget 2017 ;
- Soins palliatifs : le budget est cadré par l'avenant au contrat de prestations entre le SSP et le RSLC avec mention du maximum octroyé par le SSP ;
- DiabOuest : le budget est calculé sur le même principe qu'en 2016 et adapté à l'augmentation du nombre de patients attendus ;
- Formation de correspondants en hygiène (CHyPCI) : le budget est identique à celui de 2016 ;
- Consultation ambulatoire gériatrique : cette nouvelle prestation sous-traitée par le RSLC à l'EHC, refusée en 2016 par le SSP, est à nouveau portée au projet de budget.

11. Règlement d'application des cotisations 2016

Conformément à l'art. 20 des statuts du RSLC, l'Assemblée générale fixe les modalités financières de chaque membre. M. D. Oyon propose que les modalités 2016 soient à l'identique de l'année 2015.

L'Assemblée adopte à l'unanimité cette proposition.

12. Demandes d'adhésion

Conformément à l'art. 10.3 des statuts du RSLC, le Comité exécutif a entériné les adhésions en qualité de membres associés des trois entités suivantes :

- l'Association Alzheimer Vaud représentée par Mme Françoise Zuber, infirmière coordinatrice ;
- Ô Santé SàRL à Poliez-Pittet représentée par Mmes Ilkay Demercan et Fatmagül Sari Avci ;
- Permed à Lausanne représentée par Mme Sandrine Laurens.

Chaque représentant présente sa structure :

- Permed, active depuis plus 30 ans, propose des prestations de conseils (soutien administratif, etc.), de soins (soutien et accompagnement aux soins d'hygiène, lever et coucher, préparation de traitements médicamenteux, soins infirmiers, relation d'aide psychologique, etc.) ainsi que des services complémentaires (préparation de repas, entretien du domicile, gardes d'enfants, etc.). Permed est présente sur les Réseaux Santé de Lausanne et du Haut-Léman.



- Ô Santé est une association de soins à domicile récente, active sur tout le canton. Elle offre des prestations remboursées par la LaMAL (soins infirmiers, évaluation des besoins, conseils de santé, soins de base et d'hygiène, accompagnement dans les activités de la vie quotidienne à domicile) et d'autres prestations (garde privée, accompagnement pour les achats, les sorties, le ménage, etc.).
- Association Alzheimer Vaud: Mme F. Zuber donne connaissance du message de M. Marc Diserens, Président de l'association. Celui-ci fait part de sa conviction que l'accompagnement d'une personne atteinte de démence ne s'improvise pas et qu'en aucun cas celui-ci ne devrait être assuré par une personne non formée.
L'association est subventionnée par le SASH. Elle est membre de l'AVDEMS.
Ses prestations sont les suivantes :
 1. une ligne téléphonique offrant conseils et soutien (environ mille appels en 2015) ;
 2. onze groupes d'entraide et de parole dans le canton dont trois sur La Côte ;
 3. une équipe de 150 "Alzami pro" dont la mission est de soutenir les proches aidants à domicile, leur permettant d'avoir du répit, de s'occuper du malade et de maintenir le malade dans ses acquis.

Pour information, le Service du médecin cantonal ayant retiré l'autorisation d'exploiter à Proxim'Aid SA, cette OSAD n'est plus membre associé du RSLC.

13. Proposition(s) individuelle(s)

Pas de proposition individuelle.

14. Divers

Interventions autour de la thématique Proches aidants

Mme Mercedes Pône, cheffe de projet « Proches aidants » au Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), présente le programme cantonal initié en 2011.

13 % de la population vaudoise consacre en moyenne 50 heures à un proche ; un aidant sur deux est épuisé, un sur trois souffre de problèmes de santé, pourtant 90 % d'entre eux souhaitent continuer dans leur soutien. Le programme vise à accompagner et soulager les proches afin d'éviter leur épuisement. Il répond ainsi aux recommandations du Conseil fédéral qui invitent les cantons à réfléchir et mettre en place une politique dans ce sens. Le canton de Vaud, pionnier en la matière, réunit dans une commission consultative les partenaires du social et de la santé pour déployer les mesures nécessaires et assurer leur complémentarité.

A ce jour, il existe quatre consultations pour les proches dont celle sur le site du Centre Mémoire à Aubonne. En 2015, 235 familles sont venues dans ces consultations pour un total de 960 entretiens. Par ailleurs, cinq services de bénévoles subventionnés par le canton permettent à des proches d'avoir du répit. 85'000 heures ont profités à 963 bénéficiaires.

La journée inter-cantonale de soutien aux proches aidants réunit les cantons romands et se déroulera cette année le dimanche 30 octobre.

Charte du Proche aidant au GHOL

M. Jean-Luc Tuma, Directeur des soins, fait un suivi de l'implantation de la charte du proche aidant dans son établissement. La diffusion de la charte s'est faite le 30 octobre 2015, le leadership a été confié aux équipes d'encadrement. Les objectifs 2016 sont notamment une journée de formation en novembre dédiée aux professionnels des établissements signataires de la charte (GHOL, Clinique La Lignière et Clinique Bois-Bougy). Cette journée sera l'occasion de faire un bilan de la charte et d'identifier les adaptations nécessaires.

Carte d'urgence de la Fondation de La Côte

M. J. Charbon informe que cette carte d'identification est maintenant opérationnelle. Les trois objectifs visés sont un soutien supplémentaire aux proches, une sécurité accrue pour la personne aidée et une volonté de promouvoir l'engagement des proches. Concrètement, le proche s'adresse



au CMS du lieu de vie de la personne aidée. Toutes les dispositions à prendre sont convenues et enregistrées sur la puce de la carte (intervention d'un service de santé, appel d'un voisin ou parent en cas de problème important, existence de directives anticipées pour la personne aidée ou le proche aidant, etc.). Cette carte est délivrée avec la recommandation de l'associé à la carte d'assurance maladie (art. 372 du nouveau CC) puisque le service d'urgence est tenu dorénavant de vérifier l'existence de cette carte afin de prévenir la personne aidée. Afin d'assurer la promotion de cette carte, les services d'urgence puis les médecins ainsi que les pharmacies seront informés et pourront la mettre à disposition dans les salles d'attente.

GRAAP

M. Jean-Max Mamin, responsable du GRAAP (Groupe d'accueil et d'action psychiatrique) à Nyon, invite à consulter la brochure des proches dans le domaine de la santé psychique dont il met quelques exemplaires à disposition.

Espaces Proches, centre d'information et de soutien pour les proches et les proches aidants

Mme Christine Burki, Directrice, présente sa structure. Ouvert en 2011, avec le soutien financier du Programme cantonal de soins palliatifs et sous la dénomination d'Espace Pallium, ce lieu est devenu en octobre 2014 une association financée par le SASH. Il s'agit d'un lieu neutre dont les prestations sont gratuites. Tout proche peut bénéficier d'un accompagnement ciblé. Il offre également un suivi aux personnes en deuil. L'Espace propose une antenne à Apples avec des entretiens individuels identifient les besoins des proches afin de les accompagner, les soutenir et les orienter dans le réseau vaudois. A Aubonne, se déroule des espaces d'écoute en groupe.

Charte du Proche aidant dans les EMS et SASM de la région

M. Niel Ankers, mandataire du RSLC, présente le projet issu d'une collaboration entre le RSLC et les EMS. La charte peut être commandée auprès du RSLC.

M. D. Oyon clôt cette Assemblée, il remercie les participants et les convie à partager le verre de l'amitié au carnotzet.

La séance est levée à 19h30.

Annexes mentionnées

Daniel OYON
Président de l'Assemblée générale

Marlène GODEL
Secrétaire de l'Assemblée générale